



Actualités de la DSN

Le numérique au service des cabinets



NET-ENTREPRISES•FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FFA
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CRRPSNCF - CNIEG - CAMIEG
ENIM - CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRACL
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CSOEC - FNSEA - MEDEF
SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - U2P

Le signalement fin de contrat en DSN

Généralités



Attestation Employeur et Fin de contrat de travail : du neuf avec le FCTU

L'usage de la DSN pour signaler les fins de contrat permet de signaler au fil de l'eau les fins de contrats de manière à ce que Pôle emploi et les Organismes Complémentaires puissent gérer au plus près de l'évènement la gestion des droits chômage et la radiation au(x) contrat(s) Prévoyance de l'individu.

- Un signalement est à transmettre pour chaque fin de contrat, à l'exception de certains types de contrats (liste sur la dernière diapositive). Dans ce cas, la fin de contrat est gérée dans la DSN mensuelle.
- Les informations liées à la fin de contrat doivent être déclarées systématiquement dans la DSN mensuelle (photo fin de mois de la paie). Le signalement sert uniquement à déclencher la procédure de liquidation des droits.
- Le signalement Fin de contrat est attendu par Pôle emploi dans les 5 jours à connaissance de l'évènement

Le signalement fin de contrat en DSN μ Cinématique



Attestation Employeur et Fin de contrat de travail : du neuf avec le FCTU

Le signalement déposé est traité par le système DSN qui va récupérer les informations historiques concernant le contrat dans l'historique des DSN mensuelles précédemment déposées, puis transmet l'ensemble des informations à Pôle emploi.

Pôle emploi renvoie en retour au déclarant soit :

- Un **CRM** listant les anomalies le cas échéant.
- Une **Attestation Employeur Rematérialisée (AER)** que le déclarant doit vérifier puis signer avant de remettre à l'individu. Une étude va être menée afin d'alléger cette procédure.
- La correction des données de l'AER pourra se faire soit via un signalement A&R ou via la saisie en ligne sur Net-Entreprises.

NB : de manière à ce que les données historiques du contrat puissent être retrouvées et transmises à Pôle emploi il est nécessaire d'être vigilant au bon usage des blocs « Changement individu – S21.G00.31 » et « Changement contrat – S21.G00.41 ».

Le signalement fin de contrat en DSN

Le signalement FCTU



Attestation Employeur et Fin de contrat de travail : du neuf avec le FCTU

Le signalement FCTU est actuellement ouvert en production et à vocation à remplacer le signalement FCT qui était utilisable jusqu'ici. Le signalement FCTU :

- Permet de déclarer l'ensemble des fins de contrat y compris les contrats courts (inférieurs à un mois).
- Est plus fiable que son prédécesseur avec des contrôles revus par Pôle emploi de manière à ne plus avoir de rejets à tort.
- Ne génère plus une AED (N4DS) dans son traitement ce qui permet à la fois d'éviter des erreurs de conversion et également de ne pas reposer sur une technologie qui ne sera bientôt plus maintenue.
- Remplacera le signalement FCT dont l'usage disparaîtra début 2022.
- Est attendu par Pôle emploi dès lors que l'employeur est en DSN *.

** Certaines populations restent à date exclues du dispositif de signalement des fins de contrats en DSN.*

Quelques exceptions d'usage



Attestation Employeur et Fin de contrat de travail : du neuf avec le FCTU

Pour les employeurs en DSN, le signalement FCTU est systématiquement attendu par Pôle emploi, sauf :

- Pour les fins de contrat de missions (sauf demande expresse du salarié auprès de son employeur)
- Pour les fins des CDD d'usage qui bénéficie d'un circuit dérogatoire (sauf demande expresse du salarié auprès de son employeur)
- Des intermittents du spectacle et des expatriés (en cours d'étude)
- Pour les agents de la Fonction publique ou les contrats de droit public
- Les gens de mer
- Pour les employeurs de moins de 11 salariés qui peuvent encore utiliser le formulaire papier à jour

